Obligation des epoux en cas de remariage

Par Eric

Bonjour,
Quelles sont les obligation d'un époux en cas de remariage sur un bien immobilier de l'autre n'étant pas issu de ce mariage. As t il l'obligation de faire les travaux d'entretien du bien immobilier si l'autre époux n'est plus en capacité physique et mentale de l'assumer. (ex: un des 2 époux placé en maison de retraite avec Alzheimer, sa nouvelle conjointe ayant la jouissance du bien sans l'occuper, As t elle l'obligation de l'entretenir (tonte, entretien du jardin, chauffage, etc))
Merci pour votre réponse

Par Tisuisse1

Je ne comprends pas la demande car la question semble comporter une contradiction importante.

En effet, vous écrivez ceci :
" obligation d'un époux en cas de remariage... "
mais plus loin, ceci :
un des 2 époux placé en maison de retraite avec Alzheimer,
et enfin, ceci :
sa nouvelle conjointe ayant la jouissance du bien sans l'occuper.

Pourriez vous être plus explicite ?